

## PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

*nom:*

*(si l'actionnaire est une société) forme juridique :*

*adresse/ siège social:*

*propriétaire de:*

*... action(s) de la société*

*dénomination sociale:*

COIL SA/NV

*siège social:*

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*immatriculation au Registre des Personnes  
Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

*(si l'actionnaire est une société)  
représentée conformément à ses statuts par  
2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 gérant ...  
(nom, prénom, fonction)*

*qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le  
compte du soussigné / de la soussignée et*

*désigne comme mandataire : (nom, prénom)*

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale spéciale de la société

qui se tiendra le:

21 novembre 2017

à:

11 heures

à:

B-3400 Landen, Roosevelt 5

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 0,50 brut par action

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende intercalaire aux actionnaires sur base des chiffres des derniers comptes clôturés (à savoir l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016) pour un montant total de EUR 1.396.193,50, soit EUR 0,50 brut par action, payable à partir du 28 novembre 2017.

### 2. Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle de Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25%

Proposition de décision :

L'assemblée générale ratifie l'augmentation de la rémunération annuelle accordée à Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25% à compter du 1er novembre 2017.

### 3. Questions des actionnaires

### 4. Divers

## INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 1 de l'ordre du jour

- Décision concernant la distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 0,50 brut par action
  - o vote pour ( )
  - o vote contre ( )
  - o abstention ( )

Vote sur la proposition 2 de l'ordre du jour

- Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle de Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25%
  - o vote pour ( )
  - o vote contre ( )
  - o abstention ( )

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (B-3400 Landen, Roosevelt 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

*Fait à :*

*Le :*

*Nom - prénom :*

*Fonction :*